

M. FRASER (Peterborough-Ouest): C'est ce que je cherche à savoir.

M. ROSS (Souris): Ce crédit semble dépasser de 100 millions de dollars celui de l'an dernier. A quoi attribuer cette augmentation?

L'hon. M. RALSTON: Voici: l'argent n'a pas été tout dépensé l'an dernier, étant donné qu'on n'a pas puisé dans les réserves, puisque l'armée est restée inactive. Ce qu'on ajoute cette année doit fournir des réserves et servir à combler les pertes. Si l'armée avait été active l'an dernier, les dépenses de l'an dernier auraient presque égalé le montant indiqué pour cette année. Mais à cause de cette inactivité, les réserves n'ont pas été dépensées et l'argent n'a pas été requis, de sorte que 270 millions de dollars seulement ont été dépensés.

M. ROSS (Souris): Cette somme comprend l'équipement pour l'armée outre-mer?

L'hon. M. RALSTON: Oui.

(Le crédit est adopté.)

Sur le crédit n° 10: Frais provenant des véhicules motorisés, des carburants, etc. (pièces de réparation non comprises).

M. GRAYDON: Puis-je poser au ministre une question que soulève le débat de l'autre soir. Il s'agissait soit de ce crédit ou d'un autre semblable relativement au bill des crédits de guerre dont fut saisi le comité l'an dernier. Je veux parler des économies que devait réaliser le ministre. C'est le ministre de la Défense nationale, je crois, qui s'était chargé de voir à ce que certaines économies fussent opérées en ce qui concerne l'usage de véhicules moteurs tels que les camionnettes et autres véhicules munis de moteurs à essence. On a dit au comité que la population croyait qu'on faisait peut-être, dans certains cas, une consommation irréflechie d'essence. Rien de surprenant à une telle observation, mais le ministre a dit que le département était prêt à lancer une campagne en faveur de l'économie de l'essence, étant donné la pénurie générale à laquelle nous avions à faire face. A quelles mesures a-t-il eu recours pour réaliser ces économies?

L'hon. M. RALSTON: Tout ce que je puis dire, c'est qu'on exerce la surveillance la plus rigoureuse sur les véhicules utilisés, sur les routes que prennent ces derniers, sur les distances qu'ils parcourent et l'essence qu'ils consomment. On doit faire l'impossible pour éviter de faire deux voyages lorsqu'un seul suffirait. Je remarque moi-même que cette règle n'est pas toujours respectée, car je vois parfois passer un véhicule qui n'a pas sa

pleine charge. Mais je sais que l'intendant général insiste sur ce point et qu'il a maintes fois surveillé l'usage des automobiles pour toute autre fin que des fins strictement militaires, et même l'usage des automobiles de service par le personnel du service quand il était possible de faire autrement. Il serait impossible, autrement que par une étroite surveillance, de parvenir à économiser l'essence dans tous les domaines. Au sujet de l'usage des voitures à la disposition des membres du personnel et des autres automobiles, il a sensiblement diminué depuis que l'essence se fait rare, et tous veillent à économiser l'essence. Je ne pourrais indiquer à l'honorable député d'autres méthodes d'économie que celle que je viens de mentionner.

M. GRAYDON: Le nombre des automobiles ordinaires utilisées par l'armée à Ottawa, à part celles de l'instruction militaire et du service général, a-t-il diminué?

L'hon. M. RALSTON: Le préposé au transport n'est pas ici et j'ignore quel en serait le nombre. En certains endroits, le nombre de voitures a diminué; ailleurs il n'en reste plus. Je ne puis donner aucun renseignement sur Ottawa.

M. FRASER (Peterborough-Ouest): Comment procède-t-on au choix des postes de ravitaillement d'essence et d'huile qui fournissent le carburant aux automobiles militaires qui passent par les villes et les villages? Je pose la question parce que je sais que des véhicules militaires font parfois un détour d'environ deux milles pour aller faire leur plein d'essence à quelque station de ravitaillement, sans s'occuper des autres stations, parfois une demi-douzaine, qui jalonnent leur route.

L'hon. M. RALSTON: Je devrai sans doute faire des conjectures là-dessus, en l'absence du préposé au transport. L'essence est achetée par adjudication de différentes compagnies, qui la fournissent à leurs propres stations de ravitaillement. Aucun choix n'est fait de ces stations; il s'agit d'un contrat, et les chauffeurs vont faire leur plein d'essence à la station la plus rapprochée de la compagnie adjudicataire, quand il leur est impossible de se présenter à nos stations d'approvisionnement. C'est mon opinion sur la pratique courante.

M. FRASER (Peterborough-Ouest): Je crois comprendre que ces compagnies présentent d'abord des soumissions. On procède par soumissions, n'est-ce pas?

L'hon. M. RALSTON: Le ministère des Munitions et approvisionnements l'achète pour nous.